

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30/04/2010

Affichage: 07/05/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation,  
Philippe RATEL

Direction de l'Économie, de la Vie Locale  
et du Développement des Territoires

Service du Développement Économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

ARRETE N° 2010-10- SEU

PORTANT NOMINATION DU  
PRÉSIDENT DELEGUE au sein de la Commission  
Départementale d'Aménagement Commercial

Colmar, le 29 AVR. 2010

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU le Code de commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° E1-2008 du Conseil Général du Haut-Rhin du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil Général ;

## ARRETE

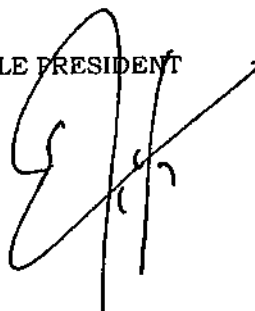
### ARTICLE 1<sup>er</sup>:

Monsieur Daniel WEBER, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'examen du dossier portant sur l'extension d'un magasin à l enseigne INTERMARCHÉ à BARTENHEIM.

ARTICLE 2 :

Monsieur Daniel WEBER est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke extending upwards and to the right.

Charles DUTTNER